



## **RÈGLEMENT COMPÉTITION**

### **CARNAC O'LIBRE**

**Dimanche 13 août 2023**

**Pointe Churchill - 56340 CARNAC**



L'esprit de La « CARNAC 'O LIBRE » organisée par AURAY NATATION est de promouvoir la discipline olympique de l'eau libre dans un cadre exceptionnel.

La grande plage de CARNAC parfaitement abritée entre le Golfe du Morbihan et la baie de Quiberon est le site idéal pour offrir la possibilité aux nageurs de tout âge et de tout niveau de se faire plaisir, de progresser ou de performer en participant à une épreuve sportive dans l'une des plus belles baies du monde.

« CARNAC 'O LIBRE » se compose de 3 épreuves individuelles, afin que chacun puisse choisir celle qui lui convient le mieux et d'un relais.

Certaines épreuves constituent une étape de la coupe de Bretagne d'Eau Libre et ce règlement est complémentaire à celui de la Coupe de Bretagne (à noter qu'un nageur ne pourra marquer des points que sur une seule course par jour).

**CHAQUE ÉPREUVE EST OUVERTE À TOUS LES NAGEURS, LICENCIÉS OU NON A LA FFN**

**Préambule** : L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment ce règlement en fonction des normes sanitaires ou des obligations et directives édictées par les autorités compétentes.

## **1. DÉTAIL DES ÉPREUVES**

4 courses ouvertes à tout public.

Carnac, terre de légendes a largement inspiré le nom des épreuves. Ses alignements s'étendent sur près de 4 km et comptent près de 2800 menhirs dont le plus haut « le géant du Manio » atteint les 6,5 m de haut. Temple préhistorique, armée de soldats de pierre, site astronomique.... le mystère des pierres levées érigées en système complexe il y a plus 6000 ans n'a pas encore été levé.

### **3 épreuves individuelles**

« **Le Trophée des Géants** » **5000 m** : Départ à 13h30 – Étape de la Coupe de Bretagne. Sont autorisés à participer, les nageurs nés au plus tard en 2009.

Les droits d'engagement sont de 22 € pour les licenciés FFN et 37€ pour les non licenciés dont 15€ de licence FFN eau libre promotionnelle.

« **Le Trophée des Menhirs** » **2500 m** : Départ à 16h00 - Étape de la Coupe de Bretagne et épreuve support du championnat de Bretagne des Maîtres.

Sont autorisés à participer, les nageurs nés au plus tard en 2012.

Les droits d'engagement sont de 18 € pour les licenciés FFN et 33 € pour les non licenciés dont 15 € de licence FFN eau libre promotionnelle.

« **Le Trophée des Korrigans** » **500 m** : Départ à 17h30 - Épreuve « Eau libre » toutes catégories. Sont autorisés à participer, les nageurs nés au plus tard en 2014.

Les droits d'engagement sont de 6 € pour les licenciés FFN et 21 € pour les non licenciés dont 15€ de licence FFN eau libre promotionnelle.

### **1 épreuve par équipe**

« **Relais des Druides** » **4 x 500 m** (2 garçons-2 filles) : Départ à 18h00.

Sont autorisés à participer, les nageurs nés au plus tard en 2014. Les engagements sont de 5 € (par nageur) x 4 = 20 € (par équipe) + 15€ de licence FFN eau libre promotionnelle par nageur non licencié.

**Le délai de fin de course est porté à 30 minutes après l'arrivée du premier concurrent pour le 2500 m et à 60 minutes pour le 5000 m.**

**Les nageurs qui n'auront pas terminé leur parcours seront ramenés à terre et ne seront pas classés.**

**Pendant la course, si le médecin de course juge qu'un nageur met en danger sa santé, il interrompra sa course, le fera monter à bord du bateau médical et le ramènera à terre.**

## **2. INSCRIPTIONS**

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant par internet sur la plateforme de la FFN Eau Libre (<https://www.ffneaulibre.fr>) avec paiement en ligne.

Lors de son inscription, chaque nageur, ou son représentant légal pour les mineurs, doit fournir les documents exigés pour chaque épreuve (licence FFN en cours de validité, certificat médical de l'année pour les non licenciés, autorisation parentale).

- Si vous êtes licencié FFN vous devez saisir votre nom, prénom, date de naissance et IUF (Identifiant Unique Fédéral figurant sur votre licence) et tous les autres champs seront remplis automatiquement. En cas de difficultés, vous pouvez toujours vous rapprocher de votre club pour obtenir votre licence et votre IUF.

- Si vous n'êtes pas licencié FFN, vous devrez saisir toutes les informations demandées lors de la création de votre compte. S'il s'agit d'une première inscription à une épreuve d'eau libre, une licence eau libre promotionnelle, au montant de 15€, avec création d'un Identifiant Unique Fédéral (IUF), vous sera attribuée. Vous devrez en même temps reconnaître prendre la licence eau libre promotionnelle et être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition. S'il s'agit d'une deuxième inscription, vous vous engagerez en tant que licencié FFN et paierez alors le tarif correspondant aux licenciés FFN.

### **Seules les inscriptions complètes à la clôture seront prises en compte.**

En outre, en s'inscrivant, chaque nageur reconnaît explicitement :

→ avoir pris connaissance du « RÈGLEMENT » auquel il s'engage à se conformer et être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit.

→ qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques et de mer qu'il se sent capable d'affronter.

→ que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants droit, décharger les organisateurs, de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour enfin faire son affaire personnelle de toutes assurances et de tout recours éventuels contre tous participants ou tous tiers responsables d'un dommage quelconque à son endroit.

### **CLÔTURE DES INSCRIPTIONS EN LIGNE LE VENDREDI 11 AOÛT 2023 à 12H00**

**L'inscription sur place devra rester exceptionnelle, mais restera possible, au minimum 1h00 avant chaque course le dimanche 13 août 2023 avec 5 euros de majoration.**

Dans ce cas :

- Les licenciés FFN (s'inscrivant sur place) devront présenter leurs licences à jour de l'année avant de participer aux courses.

- Les licenciés FFTri devront présenter leurs licences à jour de l'année avant de participer aux courses et être titulaire de la licence FFN eau libre promotionnelle de 15 € à souscrire lors de la première inscription à l'une des épreuves de la saison.

- Les non-licenciés devront présenter à l'organisateur un certificat médical de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la natation et être titulaire de la licence FFN eau libre promotionnelle de 15 € à souscrire lors de la première inscription à l'une des épreuves de la saison.

**La confirmation des inscriptions, la remise des bonnets et le marquage se feront le dimanche 13 août 2023 à partir de 11h00 sur le parking de la Pointe Churchill Grande Plage 56340 CARNAC.**

**En cas de forfait, même médical, les engagements resteront acquis à l'organisateur.**

**RAPPEL** : les concurrents attestent avoir pris connaissance et accepter les conditions stipulées à l'alinéa " inscriptions" ci-avant.

### **3. L'EQUIPEMENT DES NAGEURS**

Selon les cas et les épreuves, les nageurs peuvent avoir ou non l'obligation de revêtir une combinaison isothermique de natation type triathlon destinée à le protéger du froid mais aussi à lui assurer une réserve de flottabilité en cas de défaillance.

Chaque nageur a également l'obligation de :

- s'équiper d'une paire de lunettes de natation d'excellente qualité et en bon état.
- porter le bonnet numéroté fourni par l'organisation (ou le bonnet du club ou de l'équipe pour le relais 4x500m)

**Sont interdits** : tout ce qui n'est pas explicitement permis, à savoir en particulier toute aide artificielle à la nage ou à la flottabilité, notamment les masques de plongée englobant le nez, les tubas, les palmes, les plaquettes, les pulls boy, les gants, les chaussons, les gilets...

Les combinaisons néoprène **non conçues pour la pratique de la natation** (Combinaison de plongée, de windsurf, de Kitesurf, de surf...) afin d'éviter les problèmes d'irritations qui peuvent devenir cause d'abandon.

Le port de bijoux et piercing.

Les ongles non coupés.

**Sont permis** : pince-nez, bouchons d'oreilles.

La température de l'eau la plus basse possible pour une compétition FFN en Eau libre est de 14°C.

- Entre 14°C et 17,9°C : Les combinaisons thermiques\* (Néoprènes ou polyuréthanes) et bonnets sont obligatoires.

- A 18°C et 19,9°C : Les combinaisons thermiques\* (Néoprènes ou polyuréthanes) sont optionnelles.

- A 20°C et plus : Lorsque la température de l'eau est supérieure ou égale à 20°C, les combinaisons thermiques (Néoprène ou polyuréthane) sont interdites.

**Les combinaisons thermiques seront donc, selon toute probabilité, obligatoires. Si tel n'était pas le cas le juge arbitre en aviserait les concurrents dans l'heure qui précède le départ.**

**\*La combinaison doit a minima recouvrir l'intégralité des membres inférieurs et le torse du nageur.**

Pour l'ensemble des épreuves, la bouée rescue-tube est autorisée, En cas de déclenchement de celle-ci, le nageur ne sera pas classé.

## **4. CATÉGORIES ET RÉCOMPENSES**

**Les catégories 2022-2023 sont :**

Avenirs : nés en 2012 et après  
Benjamins 1 : nés en 2011  
Benjamins 2: nés en 2010  
Juniors 1 (14/15 ans) : nés en 2008 et 2009  
Juniors 2 (16 /17 ans) : nés en 2006 et 2007  
Juniors 3 (18/19 ans et plus) : nés en 2004 et 2005  
Seniors : 20 à 24 ans (nés entre 1999 et 2003)  
Maîtres 1 : 25 à 44 ans (nés entre 1979-1998)  
Maîtres 2 : 45 ans et plus (nés en 1978 et avant)

**Bonnet fourni par l'organisation à tous les participants (sauf pour le relais 4x500m)**

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers.

### **Le 500 m :**

Récompenses aux 3 premières et 3 premiers Avenirs 2012, 2013 et 2014 + 1 podium  
Benjamins H-F + 1 podium scratch H & F

### **2000 m :**

Récompenses aux 3 premières et aux 3 premiers des catégories suivantes :

- Toutes catégories
- Benjamins (1 podium par année = 2010 et 2011)

Et aux 3 premières et aux 3 premiers des catégories :

- Juniors 1 (2008/2009)
- Juniors 2 (16 /17 ans) nés en 2006 et 2007
- Juniors 3-Seniors (entre 1999 à 2005)
- Maîtres 1 (1979 à 1998)
- Maîtres 2 (1978 et avant)

### **5000 m :**

Récompenses aux 3 premières et aux 3 premiers des catégories suivantes :

- Toutes catégories
- Juniors 1 (2008/2009)

Et aux 3 premières et aux 3 premiers des catégories :

- Juniors 2 (2006/2007)
- Juniors 3 et Senior (entre 1999 à 2005)
- Maîtres 1 (1979 à 1998)
- Maîtres 2 (1978 et avant)

**Relais mixte 4 x 500 m : Podium Toutes Catégories**

## **5. ASPECT MÉDICAL**

- Chaque nageur engagé et licencié à la F.F.N pour la saison 2022/2023, a subi un examen médical : en conséquence et ainsi se déclare apte à participer aux courses dans lesquelles il a été engagé.
- Les nageurs et nageuses non licenciés à la FFN devront présenter un certificat médical de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la natation et d'une autorisation parentale pour les mineurs (Document à télécharger sur le site du club).
- Les licenciés FFTri devront présenter leurs licences à jour de l'année avant de participer aux courses.
- Avant, durant, et après la compétition un poste de secours adapté est présent pour assister les concurrents.

## **6. ANNULATION**

En cas de force majeure, (hygiène ou sécurité), le juge arbitre peut décider d'annuler la course sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents. En cas d'arrêt de la course par le juge-arbitre, un classement sera toutefois établi selon les modalités exprimées lors de la réunion technique.

### **SOLUTIONS DE REPLI OU ANNULATION DE L'UNE OU L'AUTRE DES ÉPREUVES**

En cas de décision d'annuler l'épreuve prise 7 jours avant le départ en cas de force majeure ou pour nombre insuffisant d'inscrits, les droits d'inscription seront remboursés intégralement hors frais de licence.

La décision d'annuler l'une ou l'autre des épreuves ou de modifier les parcours en fonction des conditions météorologiques, peut-être prise à tout moment par les organisateurs.

En cas d'annulation de l'une ou l'autre des épreuves prise dans les 7 jours précédents l'épreuve concernée, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

De même, si pour les mêmes raisons l'un ou l'autre des parcours devait être adapté, décalé ou déplacé, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

## **7. SPORTIVITÉ ET RESPECT**

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Les nageurs ne doivent pas se gêner. Toute obstruction ou brutalité constatée au départ ou pendant l'épreuve entraînera la disqualification immédiate du nageur.

Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels (bénévoles, organisateurs et arbitres). Tout manquement constaté par l'un ou l'autre des organisateurs sera immédiatement sanctionné par une disqualification et une interdiction de participer à toute prochaine épreuve.

## **8. ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Les organisateurs et concurrents s'engagent à respecter l'espace naturel dans lequel ils ont la possibilité d'évoluer et à le préserver.

Aucun jet de détritrus dans la nature ne sera toléré.

Les concurrents qui emporteront avec eux leur ravitaillement sous la combinaison, notamment sous la forme de gel ou de barres emballées devront impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

Tout concurrent qui aura jeté dans la nature un quelconque objet ou déchet sera immédiatement disqualifié et interdit de participer à toute prochaine épreuve.

## **9. DROIT A L'IMAGE**

Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et/ou de promotion de la manifestation.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leurs : nom, prénom et adresse.